



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013.

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

À la séance du mois de janvier, le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 12 de l'année 2012, totalisant 76 949,90 \$, approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 01 jusqu'au 13 janvier 2013, totalisant 8 467,82 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 49 à 52 de l'année 2012, totalisant 4 775,85 \$.

RÉSOLUTION D'ADOPTION RELATIVE AU COMPTE-RENDU ET ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA CPTAQ CONCERNANT LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59, LPTAA)

L'orientation préliminaire concerne l'implantation d'usages résidentiels en zone agricole permanente soit à l'intérieur des îlots déstructuré convenus (volet 1) ou sur des unités foncières d'une superficie suffisante pour le pas déstructurer la zone agricole permanente et compris à l'intérieur des secteurs convenus (volet 2). Le bilan de l'orientation préliminaire porte le nombre à environ 74 résidences potentielles, réparties à l'intérieur des îlots déstructurés et des secteurs convenus. L'obtention d'un avis favorable de la MRC, des UPA et de chacune des municipalités concernées est conditionnelle au dépôt de la décision de la CPTAQ.

La municipalité adopte une résolution afin d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la CPTAQ. Elle signifie à la CPTAQ son accord sur le résultat de la demande à portée collective contenu à l'intérieur de l'orientation préliminaire transmis par la CPTAQ le 10 octobre 2012 (dossier numéro 373059) et elle s'engage, le cas échéant, à modifier son plan et ses règlements d'urbanisme de manière à se conformer aux exigences de la décision de la CPTAQ.

PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

La municipalité de Saint-Julien participe au Transport adapté de la région de Thetford Inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2013 au montant de 108,00 \$ par usager, soit pour un nombre de 2 usagers pour une contribution totale de 216,00 \$.

ADHÉSION 2013

La municipalité de Saint-Julien adhère pour 2013 à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec dans la catégorie de membre actif au coût de 285 \$ plus taxes.

La municipalité de Saint-Julien adhère pour 2013 à la Fédération Québécoise des municipalités au coût de 658,22 \$ plus taxes.

ADMQ ABONNEMENT ANNUEL

La municipalité de Saint-Julien accepte que Réjean Gouin renouvelle l'abonnement 2013 à l'association des directeurs municipaux du Québec au coût de 395 \$ plus taxes.

SUPPORTS FINANCIERS

La municipalité de Saint-Julien accorde une aide financière de 100\$ à l'organisme « Sur le Chemin des artisans » et à l'organisme « Centre d'entraide de la région de Disraeli ».

SOUPER CHAMPÊTRE

La municipalité de Saint-Julien accepte de participer au souper champêtre organisé par l'Office de Tourisme de la MRC des Appalaches. Cette activité aura lieu vendredi le 8 février 2013 à 18 h au Club de Golf et Curling de Thetford Mines. Le coût du billet est de 80 \$ taxes incluses. La Municipalité réserve 2 billets. Les profits de cette activité seront entièrement dédiés à la promotion touristique de la région.

AVIS DE MOTION DONNÉ

Avis de motion est donné que lors d'une séance subséquente, le conseil de la Municipalité adoptera le règlement # 342 amendant le règlement # 334 relatif au déroulement des séances du conseil.

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux personnes et organismes intéressés par l'entrée en vigueur du règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme # 215.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance tenue le 3 décembre 2012, le Conseil de la Municipalité de Saint-Julien a adopté le règlement de modification intitulé: « Règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme #215 ».

Lors d'une séance tenue le 9 janvier 2013, le conseil des maires de la MRC des Appalaches a approuvé le règlement #335 parce qu'il a été jugé conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches (auparavant de L'Amiante).

La secrétaire-trésorière de la MRC des Appalaches a émis, le 10 janvier 2013, le certificat de conformité à l'égard du règlement # 335.

EN CONSÉQUENCE, le règlement # 335 entre en vigueur, le jour de cet avis public, soit le 15 janvier 2013.

Résumé du règlement # 335 amendant le plan d'urbanisme # 215.

Objet: Dans plusieurs municipalités du Québec, les demandes d'implantation d'éoliennes vont en s'accroissant, notamment en ce qui a trait à l'implantation de parcs éoliens et de petites éoliennes domestiques. La municipalité de Saint-Julien considère qu'elle doit se préoccuper de l'implantation possible de parcs éoliens sur son territoire et de l'utilisation de plus en plus accrue des petites éoliennes et de leur intégration dans le paysage naturel et bâti, par l'intégration de dispositions relatives à ces types d'éoliennes dans ses règlements d'urbanisme.

Le règlement # 335 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, il est également disponible sur le site internet de la municipalité.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 15 janvier 2013 par Réjean Gouin le directeur général, secrétaire trésorier.

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL /SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE, le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 14 décembre 2012, le règlement # 340 relatif aux taux d'imposition pour l'année 2013.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal.

DONNÉ à St-Julien ce 19^e jour de décembre 2012.

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE, le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2013, le règlement # 341 abrogeant le règlement # 322 concernant l'importation, l'entreposage et l'épandage de boues municipales, des résidus de désencrage et des autres boues contenant des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 15 janvier 2013.

DONNÉ à St-Julien ce 15^e jour de mois de janvier 2013.

**UN GRAND MERCI
AUX COMMANDITAIRES
DE LA FÊTE DE NOËL**

Excavation Grégoire Garneau
Équip. Proulx & Raïche
Laurent Lessard, député
Caisse du Carrefour des Lacs
Caisse de St-Fortunat
Quincaillerie Guy Parent
S.C.A. des Bois-Francis
Centre Dentaire Dany
Grondin
Épicerie Gilles Laprise
Nomelbro
Percotec
Auberge des Monts
Dépanneur Rousseau

**RAQUETTE AUX
FLAMBEAUX**

Samedi 2 Février à
20h00 au Chalet de
ski de St-Fortunat

Sentier de 2 km éclairé au
fanal. Feu de camp.
Apportez vos raquettes et
lampes frontales.
Venez défier la sorcière et
ces énigmes.

Billets en vente :
14 ans et plus : 10\$
(incluant une potion
du raquetteur et
suédoises)
infos : 819-344-2319

MOT DU MAIRE POUR LA NOUVELLE ANNÉE 2013

À tous les Juliennes et Juliennoises

À titre de nouveau maire de la municipalité de Saint-Julien je voudrais tout d'abord vous souhaiter une belle année 2013 remplie de santé, bonheur, paix et harmonie. Je tiens à remercier les membres du conseil de la confiance qu'ils m'ont démontré en m'ayant proclamé maire par intérim le 3 décembre dernier.

Je veux aussi souligner par le fait même l'apport important et le dévouement de Jacques Laprise qui comme maire au cours des 20 dernières années n'a pas ménagé ses efforts pour que la municipalité puisse se développer et évoluer.

Être maire nécessite de prendre des décisions et de les assumer, mais grâce à l'équipe qui m'entoure et avec la relation de proximité que nous avons avec nos citoyens je saurais les prendre, soyez en certains et ce toujours dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Le travail que nous accomplissons en est un d'équipe et les décisions prises se font grâce à des discussions dans un cadre respectueux où chacun apporte son point afin que nous arrivions à prendre la meilleure décision possible pour le bien de la municipalité et de l'ensemble de ses citoyens.

2012 fut une année où la municipalité a encore fait de grands pas vers l'avant, que ce soit dans le développement domiciliaire grâce à ses nouvelles constructions, ou bien dans les améliorations de ceux existantes. Le travail qui a été fait avec l'article 59 nous amènera une nouvelle option afin que puisse s'établir encore d'autres nouvelles constructions.

D'autres décisions devront être prises autant dans le domaine résidentiel que culturel afin de pouvoir poursuivre le développement de la municipalité. J'ai bien l'intention de maintenir un contact régulier avec tous les citoyens de St Julien par le biais du St Julien vous parle afin de vous tenir informé de la suite des choses.

Comme vous avez pu le constater lors de la présentation du budget, nous avons réussi à maintenir le même taux de taxation et nous continuerons à travailler afin de pouvoir donner les meilleurs services possible aux citoyens tout en conservant les taux les plus bas possibles. Notre première responsabilité est de savoir oeuvrer pour le bien commun de tous les citoyens.

Je voudrais que nous puissions travailler dans la paix et que nous sachions permettre à chacun d'entre nous de donner le meilleur de lui-même. Afin de franchir les obstacles de la façon la plus constructive possible pour faire de notre municipalité ce qu'elle a à devenir, dans l'harmonie et la sécurité de tous. Ce que nous faisons nous le faisons par devoir et par amour de notre municipalité

Je remercie tous les membres du conseil pour leur travail et soutien dans la réalisation de nos enjeux et je donnerai le meilleur de moi-même afin de servir au meilleur de ma capacité la population de St Julien, j'en prends l'engagement.

Serge Laliberté
Maire de St Julien

La municipalité offre ses plus sincères condoléances à toutes ses familles éprouvées.

Édouard Turgeon
(1933 – 2012)



Gérard Fréchette
(1931 – 2012)



Robert Boissonneault
1921-2013



M. Édouard Turgeon est un contribuable d'ici. Il est le père de 3 enfants dont Jacques (Guylaine Belleau) est un contribuable aussi.

M. Gérard Fréchette de St-Julien époux de feu Marielle Marcoux. Il est le père de 3 enfants dont Donald et Lucie habitent ici.

M. Robert Boissonneault époux de Thérèse Cyr, tous 2 natifs de St-Julien. Ils ont élevé leurs enfants dans la maison aujourd'hui à Réal Daigle sur la route Centrale. Il a été maire de St-Julien de 1969 à 1972.

TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

SECRETARIAT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et
en environnement

Téléphone : 418-423-7031

Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca

Permis en ligne sur notre site internet
sous l'onglet "Services en ligne".

LES ÉOLIENNES—UNE PÉTITION À ANALYSER EN PROFONDEUR

Le 3 décembre 2012, M. Jacques Longtin présentait à la séance régulière du Conseil Municipal une pétition demandant que le Conseil établisse une distance séparatrice de 1 kilomètre entre les résidences de Saint-Julien et d'éventuelles éoliennes industrielles.

Le Conseil municipal, dans un souci de transparence et de démocratie, a débuté une analyse en détail de cette pétition, de la validité des signataires et des circonstances dans lesquelles les signatures ont été recueillies. Une première étude permet de constater que plus de vingt (20) signataires n'ont pas droit de vote à Saint-Julien, ce qui rend leur signature irrecevable.

D'autre part, trop de citoyens ont indiqué aux membres du Conseil leur désir de se dissocier de cette pétition, voir même de retirer leur signature. Plusieurs motifs sont soulevés et le nombre apparaît si important que le Conseil a décidé de procéder à offrir à ces citoyens le moyen de le faire.

Un registre de «Demande de retrait de signature de la pétition» a été préparé et sera disponible au Bureau municipal à partir du 21 janvier 2013. Ainsi, toute personne désirant retirer sa signature de la Pétition pourra se présenter au Bureau municipal entre 9h30 et 14h30, les jours d'ouverture pour venir signer ce registre. S'il vous est impossible de venir signer pendant les heures d'ouverture, un service de signature à domicile sera disponible. Pour ce faire, il vous suffira d'appeler au Bureau municipal (418 423-4295) pendant les heures d'ouverture, pour indiquer vos noms et adresses ainsi que votre disponibilité afin qu'un représentant de la Municipalité aille vous faire signer le registre chez vous.

Cette démarche est effectuée afin que le Conseil puisse agir démocratiquement, car le nombre de citoyens désirant retirer leur signature est trop élevé pour que la Municipalité n'en tienne pas compte.

Si certains citoyens désirent plus d'informations concernant la politique de la Municipalité par l'adoption des règlements concernant les éoliennes (#335, 336, 337, 338 et 339), les membres du Conseil seront heureux d'y répondre, vous n'avez qu'à les contacter.

Le Conseil Municipal de Saint-Julien

FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE :

Robert Masson

Téléphone: 418-423-4402

Cellulaire: 418-333-2647

Service offert 7 jours et 24h

LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$.

VOIRIE

Éric Faucher

Inspecteur en voirie

Téléphone : 418 332-5686

inspecteurvoirie@st-julien.ca

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Canada, 2004
Bibliothèque nationale
du Québec, 2004
ISSN 1712-5502

HORAIRE DU CACI

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable du CACI:

Yannick Gouin

Tel. 418-423-3410

Courriel: caci@st-julien.ca

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay

Tél. 418-423-3410

Courriel: bibliotheque@st-julien.ca